

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JANVIER 2019**

Délibération : **N° 2019-01- 6**
 OBJET : **DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2019
 RENOVATION DU CHATEAU DU HAUT GESVRES**
 Nomenclature : **7.5.1**

En exercice : 29 membres

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Absent : 0

Votants : 29

Délibération comportant :

Annexe : 2019 01 06 -
 ANNEXE Plan de
 financement Château
 DETR.pdf

Le vingt-huit janvier deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-huit janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC.

Les membres ayant donné un pouvoir :

Gil RANNOU donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Elisa DRION donne pouvoir à Alain ROYER, Yvon LERAT donne pouvoir à Catherine CADOU, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY, Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

La Préfecture de Loire-Atlantique a lancé le 19 décembre dernier un appel à projet commun pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de subvention à l'investissement local (DSIL) au titre de l'année 2019.

Ces dotations ont vocation à participer au financement de projets favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural et/ou la réalisation d'investissements.

Les catégories d'opérations prioritaires ont été définies comme suit :

- Bâtiments publics,
- Attractivité des territoires,
- Transition écologique, énergétique et numérique,
- Voirie liée à la sécurité,
- Ingénierie territoriale.

Conformément à la liste des communes pouvant bénéficier de la DETR, la commune de Treillières y est éligible.

Il est proposé de présenter au titre de la DETR 2019, la rénovation du Château du Haut Gesvres au titre des Bâtiments publics et de l'attractivité des territoires. En effet, le pôle métropolitain, la Communauté de communes Erdre et Gesvres et la commune ont décidé de réaménager le parc du Haut Gesvres dans le cadre de l'appel à projet Eaux et Paysages.

Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20190128-2019-01-6-DE
 Date de télétransmission : 31/01/2019
 Date de réception préfecture : 31/01/2019

En parallèle, la commune a décidé de prendre le relais de l'association Renaissance du Haut Gesvres pour rénover, selon un programme pluri-annuel d'investissement, le château du Haut Gesvres afin de rendre à ce haut lieu patrimonial, son attractivité et ainsi participer au développement du tourisme vert sur le territoire de la Communauté de communes.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de la Préfecture de Loire-Atlantique dans le cadre de la **Dotaton d'équipement des territoires ruraux 2019** pour la rénovation du château du Haut Gesvres, conformément au plan de financement joint ;
- **DE DONNER** délégation à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à cette opération ;
- **DE S'ENGAGER** à la réalisation de cette opération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 28 janvier 2019
Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20190128-2019-01-6-DE
Date de télétransmission : 31/01/2019
Date de réception préfecture : 31/01/2019